



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haut-Rhin



Colmar, le 09 décembre 2015

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'éducation nationale du Haut-Rhin,

à

Monsieur le président de l'université de
Strasbourg,
Monsieur le directeur de l'ESPE,
Mesdames et messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale,
Mesdames et messieurs les directeurs
pédagogiques des établissements spécialisés,
Mesdames et messieurs les directeurs adjoints
de SEGPA
s/c de madame ou monsieur le principal,
Mesdames et messieurs les directeurs
d'écoles élémentaires et préélémentaires
**Pour communication aux enseignants de
leur établissement (y compris ceux
momentanément en congé)**

Division
du 1^{er} degré

Bureau de la gestion collective

Dossier suivi par
Aline MARECHAL

Implantation
Cité administrative
Bâtiment D
3, rue Fleischhauer
Colmar

Téléphone
03 89 24 86 65
Fax
03 89 24 81 36
Mél.

aline.marechal@ac-strasbourg.fr

Adresse postale
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
du Haut-Rhin
21, rue Henner
B.P.70 548
68021 Colmar cedex

Objet : Premier appel à candidature - postes à exigences particulières - Rentrée 2016

Les modalités de candidature

Les postes à exigences particulières sont des postes pour lesquels la meilleure adéquation possible entre le profil du poste et le profil du candidat est recherchée.

Ces postes sont traités en dehors du mouvement intra-départemental, sur la base d'appels à candidature qui listent les postes vacants sur lesquels les enseignants peuvent postuler. Ils ne peuvent donc pas être obtenus dans le cadre du mouvement.

Lors de la publication des postes vacants, les candidats intéressés par un des postes à profil publiés enverront une copie de leur dernier rapport d'inspection, ainsi qu'une lettre de candidature motivée, sous couvert de leur IEN qui portera un avis.

La date limite de retour des candidatures à la Division du 1^{er} degré est fixée au 07 janvier 2016 délai de rigueur.

Tous les candidats ayant eu un avis favorable de leur inspecteur de circonscription passeront devant une commission d'entretien.

Les nominations sur les postes à profils

Les nominations sur les postes à exigence particulière sont prononcées après entretien des candidats avec une commission spécifique qui émet un avis (favorable ou non) sur le type de poste demandé.

Le départage des candidats ayant eu un avis favorable de la commission se fait ensuite :

- au moyen d'une liste classante établie par la commission pour les postes de : directeurs d'écoles REP/REP+, maîtres supplémentaires, chargés de missions, coordinateurs de l'unité d'enseignement dans les établissements spécialisés, coordinateurs REP+ et, directeurs de centre

PEP. Pour ces postes, l'avis de la commission n'est valable que pour le poste précis auquel l'enseignant a candidaté, et pour l'année en cours seulement.

- le départage se fera au barème pour tous les autres postes à profil. L'avis favorable de la commission est valable, pour un poste similaire, durant trois années scolaires.

Les résultats des commissions d'entretien seront connus avant le début de la première phase du mouvement intra-départemental. Cela permettra d'insérer les postes ordinaires ainsi libérés dans le mouvement, et permettra également aux personnes qui n'ont pas obtenu le poste à profil souhaité de participer au mouvement intra-départemental.

Important

La candidature à ce type de poste relève d'un choix personnel et réfléchi. Il est ainsi précisé que **tout enseignant qui postule à un poste à profil, et dont la candidature serait retenue, ne peut pas refuser d'être affecté sur ce poste.**

De plus l'enseignant nouvellement nommé sur ce poste à profil ne doit pas participer au mouvement intra-départemental des professeurs des écoles, car il sera affecté sur ledit poste à compter du 1^{er} septembre 2016. Il ne doit donc pas faire des vœux pour obtenir une autre affectation à la rentrée 2016.

La nomination sur ces postes se fera à titre définitif, sous réserve que le candidat dispose des titres requis, et sous réserve de validation par les instances paritaires. Les enseignants titulaires souhaitant s'essayer à un poste à profil pourront être nommés à titre provisoire en **affectation à l'année (AFA)**. **Leur poste d'origine leur sera réservé pendant la durée maximale d'une année, sous réserve qu'ils en fassent la demande lors de leur candidature.**

Les postes vacants

Tout poste à profil sur lequel ne serait pas nommé un enseignant à titre définitif est considéré comme vacant pour la rentrée 2016.

Les enseignants nommés actuellement sur un des postes listés ci-dessous, et qui souhaitent être reconduits dans leurs fonctions au 1^{er} septembre 2016, doivent en faire la demande (sous couvert de leur IEN) avant **le 07 janvier 2016**.

Le maintien sur le poste à profil se fera à titre provisoire ou définitif, sous réserve:

- que le candidat possède les titres requis
- qu'il en ait fait la demande par écrit
- que son IEN ait émis un avis favorable
- et qu'aucun candidat ne possédant les titres requis n'ait postulé sur le poste lors de cet appel à candidature.

I / Postes spécialisés

Pour ces types de postes, priorité sera donnée aux enseignants titulaires du CAPA-SH.

Les enseignants qui ne possèdent pas de spécialisation peuvent obtenir ces postes à titre provisoire.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme FORGET – IEN ASH – Tél. : 03.89.21.63.20.

➤ Unité d'enseignement autisme – ECMA Haut Poirier Mulhouse

L'unité d'enseignement autisme est un dispositif accueillant 7 élèves âgés de trois ans, ayant un diagnostic d'autisme.

Missions de l'enseignant de l'UE :

L'enseignant :

- pilote le projet de l'UE maternelle et en assure la coordination pédagogique.
- partage avec les autres professionnels de l'établissement médico-social un langage et des outils de réflexion communs.
- transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent.

- réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets.
 - favorise l'établissement des relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.
- L'enseignant est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre scolaire et le travail proposé à leur enfant, en dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS. Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille. Il favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue.

Compétences et qualités requises par le candidat :

En particulier sur cette UE, le candidat :

- a une très bonne connaissance des troubles du spectre autistique (TSA)
 - sait travailler en équipe, en étroite partenariat avec les services médico-sociaux et de soins
 - développe un niveau d'enseignement expert, spécifiquement adapté aux troubles du spectre autistique (TSA)
- Il est en capacité d'assurer le pilotage du projet d'ouverture du dispositif.

Conditions de recrutement :

Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPA-SH option D).

Références :

- 3^{ème} plan autisme
- Instructions ministérielles N° DGCS/SD3B/DGOS/SDR4/DGESCO/CNSA/2014/52 du 13 février 2014 relative à la mise en oeuvre des plans régionaux d'action, des créations de places et des unités d'enseignement prévus par le 3^{ème} plan autisme (2013-2017).
- Bulletin Officiel : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=78891

➤ Coordinateur du bureau des AESH

Sous l'autorité hiérarchique de l'IEN A.S.H, il est responsable du bureau des AESH (recrutement, suivi, formation) et participe à la mise en oeuvre et au suivi de la politique départementale de scolarisation des enfants handicapés.

Fonctions/activités :

- Organiser et planifier l'emploi du temps des AESH en lien avec les services de l'inspection académique, les directeurs d'écoles et les chefs d'établissements.
- Encadrer les AESH dans les activités professionnelles.
- Animer les réunions organisées à leur intention.
- Etre l'interlocuteur des AESH, des I.E.N, des chefs d'établissements et des directeurs d'école.
- Assurer la liaison entre les différents partenaires.
- Assurer la liaison avec les enseignants référents
- Assurer la liaison avec les services de l'inspection académique et du rectorat.
- Réaliser des bilans réguliers de fonctionnement du dispositif.
- Faire une lecture préalable des dossiers de candidatures à un poste d'AVS et peut participer aux commissions de recrutement.

Compétences et qualités requises :

- Sens des relations humaines, de l'organisation, du travail en équipe, de la gestion des ressources humaines
- Discrétion professionnelle.
- Connaissance du système éducatif et de ses acteurs.
- Connaissance du fonctionnement de la C.D.A.P.H et de la M.D.P.H et de la réglementation en vigueur.
- Connaissance des associations s'occupant du handicap.
- Compétence en informatique.

Les horaires et les vacances sont arrêtés avec le supérieur hiérarchique sur la base du taux réglementaire de 1607 heures/an, modulables selon les temps forts de l'année.

➤ **CLIS Passerelle**

- EEPU Saint Nicolas COLMAR

- EEPU Pergaud MULHOUSE 1

Le dispositif accueille des enfants à partir de 6 ans qui ont une notification MDPH pour un établissement spécialisé ; accueillis de manière transitoire, ils présentent des troubles des fonctions intellectuelles et/ou psychiques dont les origines et les manifestations sont très diverses.

Le poste s'adresse à un enseignant spécialisé qui exerce à temps plein et qui est prêt à collaborer étroitement avec les personnels mis à disposition par l'établissement spécialisé dans le cadre d'une prise en charge pluridisciplinaire.

➤ **Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)**

- Collège Jean Monnet DANNEMARIE

- Collège Anne Frank ILLZACH

- Lycée Joseph Storck GUEBWILLER

- Collège Emile Zola KINGERSHEIM

- Collège Bel Air MULHOUSE

- Collège Kennedy MULHOUSE

- Collège Saint Exupéry MULHOUSE

- Collège Léon Gambetta RIEDISHEIM

- Collège Jean Moulin ROUFFACH

- Collège Françoise Dolto SIERENTZ

- Collège Rémy Faesch THANN

L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire est un dispositif de scolarisation du second degré destiné aux élèves en situation de handicap, qui y sont orientés sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Dispositif d'inclusion collective, il fonctionne sur l'alternance modulée de regroupements pédagogiques dans et hors de la classe, et de périodes de découverte et de formation dans le milieu professionnel. Son objectif est de permettre à ces jeunes d'acquérir une qualification en vue d'une insertion professionnelle.

Le coordonnateur pédagogique met en œuvre les projets individualisés, dans le cadre d'un projet collectif, sous la responsabilité du chef d'établissement. Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPA-SH option D).

- Bulletin Officiel du 27 août 2015

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91826

➤ **Secrétaire de commission départementale des enseignements adaptés (CDOEA)**

Profil du poste

Etre titulaire du CAPSAIS ou du CAPAS SH option F de préférence.

Emploi placé sous la responsabilité de l'Inspectrice de l'Education Nationale ASH en charge des enseignements adaptés et sous l'autorité de Madame l'Inspectrice d'Académie – Directrice académique des services de l'Education Nationale, présidente de la CDOEA.

L'enseignant assure le secrétariat de la commission départementale des enseignements adaptés.

Fonctions/activités :

- Informer et conseiller les familles, les écoles, les collèges sur les modalités d'orientation vers les enseignements adaptés

- Assurer l'organisation matérielle nécessaire au bon fonctionnement des diverses commissions et rédiger les comptes rendus et les synthèses

- Gérer les dossiers de demandes d'orientation en EGPA, de la réception à l'affectation

- Organiser et gérer les affectations des élèves en EGPA et EREA, conformément aux décisions de la CDOEA et suivre l'évolution de leur scolarité dans les enseignements adaptés, en liaison avec les directeurs des EGPA

- Assurer une liaison avec les enseignants référents et la MDPH pour les élèves handicapés scolarisés en EGPA dans le cadre du PPS validé par la CDAPH

- Réaliser régulièrement des enquêtes et des statistiques, indicateurs permettant de suivre l'évolution des EGPA et contribuer à la mise en oeuvre de la politique départementale dans le domaine de l'adaptation scolaire
- Contribuer à la gestion administrative du second degré (Affelnet 6ème) par un travail en partenariat

Compétences et qualités requises

- Connaitre le système éducatif, l'enseignement adapté, les textes en vigueur
- Avoir une bonne connaissance des structures du 1er et du 2nd degré
- Connaitre le fonctionnement de la MDPH et celui des structures d'aide à l'enfance (ASE, AEMO, etc...)
- Maîtriser les activités de base d'un secrétariat : accueil téléphonique, messagerie, courrier
- Maîtriser les logiciels de traitement de texte et de base de données
- Savoir réaliser et interpréter des statistiques
- Avoir une connaissance des procédures et possibilités d'orientation des élèves
- Avoir la capacité à élaborer des relations positives avec tous les intervenants
- Posséder le sens de la communication et du travail en équipe
- Respecter la confidentialité et faire de preuve de discrétion
- Avoir le sens de l'organisation, de la rigueur, de l'esprit de synthèse
- Etre disponible et mobile (commissions dans tout le département)

Spécificité :

De préférence avoir une expérience de l'enseignement auprès des adolescents

Le poste est implanté à la DSDEN 68, 21 rue Henner à COLMAR.

II / Enseignement à projet spécifique

➤ Classe à horaires aménagés musique

- EEPU Brossolette MULHOUSE 2

- EEPU Cour de Lorraine MULHOUSE 3

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter les inspecteurs des circonscriptions concernées.

➤ Classe passerelle

- EMPU Henri Sellier MULHOUSE 2

- EMPU Henri Reber MULHOUSE 1

Accueil des enfants de deux ans. L'enseignant(e) travaillera en partenariat avec une éducatrice de jeunes enfants pendant le temps d'accueil.

Projets particuliers avec les parents.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame GENTILHOMME, IEN Illfurth et chargée de mission enseignement maternelle – Tél. 03.89.68.05.78.

➤ Classe accueillant des enfants de moins de trois ans

- EMPU Louis Armand SAINT LOUIS

La scolarisation d'un enfant avant ses trois ans est une chance pour lui et sa famille lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées. Il s'agit d'un moyen efficace de favoriser sa réussite scolaire, en particulier lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistique, sa famille est éloignée de la culture scolaire.

Cette scolarisation constitue la première étape d'un parcours scolaire et l'école ne se substitue donc pas aux autres structures pouvant accueillir ces enfants. Pour remplir cette fonction, appel est fait à des professeurs des écoles motivés par cet enjeu.

Mission de l'enseignant

Parce qu'elle concerne des « tout-petits » ayant des besoins spécifiques, cette scolarisation requiert une organisation des activités et du lieu de vie qui se distinguent nettement de ce qui existe dans les autres classes de l'école maternelle. Elle nécessite donc un projet particulier, inscrit dans le projet d'école. A ce titre, l'enseignant sera particulièrement chargé :

- de mettre en oeuvre le projet d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans sous l'autorité de l'inspection de l'éducation nationale,

- d'établir une relation de confiance avec les familles,
- de travailler en partenariat avec les services « petite enfance » (Caf, PMI, collectivités territoriales, services de l'Etat chargés des questions de petite enfance),
- d'évaluer le projet mis en œuvre.

Compétences spécifiques requises

- connaissance des besoins éducatifs du très jeune enfant,
- connaissance de la psychologie des 0-6 ans,
- connaissance du contexte social, économique, culturel et linguistique des familles concernées,
- capacité à conduire une action éducative pensée dans la durée et structurée au quotidien,
- capacité à impliquer les parents dans le projet d'accueil et de scolarisation de leur enfant,
- capacité à entretenir des relations partenariales avec les autres services de petite enfance,
- capacité d'utiliser les résultats des recherches scientifiques internationales.

Qualités spécifiques requises

- bienveillance et attention à l'égard des très jeunes enfants,
- ouverture d'esprit,
- esprit d'entreprise et d'innovation,
- qualités relationnelles.

➤ Dispositif « plus de maîtres que de classes »

- **EEPU Kléber MULHOUSE 3**
- **EEPU Saint Exupéry COLMAR**

Le maître supplémentaire vient en appui de ses collègues dans la classe dans le cadre d'un projet d'école actualisé. Ses actions seront prioritairement centrées sur l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance (expression orale et écrite, mathématiques) et de la méthodologie du travail scolaire.

En fonction des besoins identifiés des élèves, elles pourront revêtir des formes pédagogiques innovantes. Elles engagent l'ensemble de l'équipe enseignante. Le maître supplémentaire n'est aucunement chargé d'une mission de coordination. Il évite dans ses interventions tout saupoudrage et toute dispersion de l'action pédagogique.

Compétences

- connaître les processus d'apprentissage.
- posséder une bonne maîtrise didactique dans les domaines de la lecture, de l'écriture et de la numération.
- savoir prendre en compte les besoins divers des élèves, identifier leurs obstacles potentiels.
- savoir travailler au sein du collectif de la classe avec des aménagements (différenciation pédagogique).
- savoir s'adapter et travailler de manière collaborative en équipe.
- s'impliquer dans la recherche de nouvelles démarches et modalités d'apprentissage.

Tout professeur des écoles motivé peut se porter candidat, qu'il exerce déjà dans l'école souhaitée ou non.

III/ Postes d'animations et d'aide à l'encadrement

➤ Coordinateurs réseaux d'éducation prioritaire

- **EEPU Centre WITTELSHEIM**
- **EPPU Drouot MULHOUSE 2**
- **EMPU Camus MULHOUSE 1**

Textes de référence

Circulaire Préparation de la rentrée 2014 : n° 2014-068 du 20-5-2014 parue au Bulletin Officiel n° 21 du 22 mai 2014

Site éducation prioritaire : <http://www.education.gouv.fr/cid187/l-education-prioritaire.html>

Référentiel de l'éducation prioritaire :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/education_prioritaire_et_accompagnement/53/5/referentiel_education_prioritaire_294535.pdf

Le coordonnateur REP+ est un enseignant du 1^{er} degré qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge d'une circonscription du premier degré dont il est le

collaborateur direct et du principal de collège tête de réseau. Son action s'inscrit dans le cadre du projet du réseau REP + s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire.

Il fait partie de l'équipe de réseau co-animée par le principal, l'inspecteur de l'éducation nationale et l'IA-IPR référent. Il a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au suivi du projet de réseau.

Compétences spécifiques

- Bonne connaissance des fonctionnements des 1er et 2nd degré
- Bonnes connaissances des enjeux du REP+
- Aptitude au travail d'équipe
- Capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie
- Capacités rédactionnelles
- Maîtrise experte de l'usage des technologies de l'information et de la communication

Axe pédagogique

- Il met en place et tient le tableau de bord du réseau en cohérence avec les outils départementaux et académiques.
- Il met en cohérence les axes retenus dans le projet de réseau REP + et les actions envisagées ; il en suit la mise en œuvre.
- Il aide les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire, en lien avec les priorités retenues.
- Il favorise la mutualisation et la diffusion des actions en s'appuyant sur la dynamique des groupes de travail
- Il favorise et développe les relations entre les écoles, le collège et tous les membres du réseau.
- Il participe aux concertations des enseignants pour impulser les choix définis dans le réseau.
- Il contribue à la définition et à la mise en place des actions de formation définies dans le projet de réseau REP+.
- Il contribue à l'organisation du service des enseignants du premier degré dans le cadre de leur décharge de service.
- Il organise le service des assistants pédagogiques et assure une cohérence au sein de leurs prises en charge.
- Il peut être amené à prendre en charge des élèves des écoles et du collège dans le cadre de dispositifs particuliers et ponctuels.

Axe logistique

- Il organise les concertations et assure le suivi des décisions prises par les instances de pilotage du réseau.
- Il assure le secrétariat des instances de pilotage du dispositif REP+. Il prépare les réunions des comités de pilotage du réseau et met en œuvre les décisions.
- Il rédige et diffuse les relevés de conclusions.
- Il représente l'institution dans les instances partenariales, le cas échéant.
- Il développe les relations de travail entre les écoles, le collège et les partenaires du réseau (collectivités locales, institutions et associations à caractère éducatif, social ou culturel).
- Il apporte son concours à la mise en œuvre du volet pédagogique de la politique de la ville et accompagne les initiatives confortant les démarches de formation et d'orientation des élèves du réseau.
- Il rédige chaque année un rapport d'activités qui contribuera au bilan et à l'analyse de ses missions.

➤ Conseillers pédagogiques

- **CP généraliste auprès de Mr l'IEN de Colmar**
- **CP EPS auprès de Mme l'IEN d'Illfurth**
- **CP généraliste auprès de Mme l'IEN de Mulhouse 2**
- **CP Langues Vivantes auprès de Mme l'IEN de Riedisheim**
- **CP Langues Vivantes auprès de Mme l'IEN de Wittenheim**

Fonctions à exercer :

- accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, les aider et les conseiller
- apporter son soutien aux candidats au CAFIPEMF et CAPA-SH
- apporter son aide aux équipes enseignantes (projets d'écoles, contrats de réussite..)

- seconder l'IEN dans son rôle d'information
- assurer des missions pédagogiques
- procéder à des actions d'évaluation
- mettre en œuvre des partenariats
-

Compétences demandées :

- bonne connaissance de l'institution scolaire, capacité d'analyse et de réflexion
- aptitude à travailler en équipe
- sens de l'écoute et du dialogue
- aptitude à hiérarchiser les tâches
- aptitude à organiser, planifier
- bonne maîtrise de l'outil informatique
- disponibilité

Pour être nommé à titre définitif sur un tel poste, il faut être titulaire du CAFIPEMF.

Pour tout renseignement complémentaire concernant les postes de conseiller pédagogique, veuillez contacter Monsieur ARLEN – IENA adjoint à l'inspectrice d'académie – Tél. : 03 89 21 56 15.

➤ Unité pédagogique d'élèves arrivants allophones (UPE2A)

- EEPU Koechlin MULHOUSE 3
- EEPU Thérèse MULHOUSE 1
- EEPU Galilée SAINT LOUIS
- EEPU Freyhof GUEBWILLER
- Maison d'accueil des nouveaux arrivants - Trait d'Union MULHOUSE

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame GANZITTI, IEN Mulhouse 1- Tél. 03.89.33.31.76.

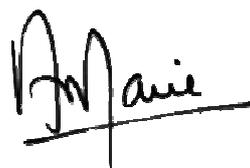
IV/ Postes de directions

Pour ce type de poste, priorité sera donnée aux enseignants titulaires de la liste d'aptitude de directeur d'école de deux classes et plus.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter les IEN des circonscriptions concernées.

➤ Direction d'une école REP ou REP +

- EEPU Brant COLMAR
- EMPU Henri Reber MULHOUSE 1
- EMPU Jules Verne MULHOUSE 1
- Groupe scolaire Victor Hugo MULHOUSE 2
- EEPU Nordfeld MULHOUSE 2
- EMPU Saint Exupéry MULHOUSE 2
- EMPU Zuber MULHOUSE 3



Anne- Marie MAIRE